



Le Phoenix déploie ses ailes

PRÉPARONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE !

L'année 2025 s'annonce déterminante pour l'avenir de notre Communauté de Communes. Dans un contexte économique et budgétaire instable et face aux défis environnementaux et sociaux que nous connaissons tous, notre collectivité entend plus que jamais affirmer son engagement en faveur d'un développement équilibré, solidaire et durable de notre territoire.

C'est dans cet esprit que nous avons bâti nos orientations budgétaires pour l'année 2025. Elles traduisent notre volonté de répondre aux attentes de nos habitants, en structurant notre action autour de priorités claires et partagées. La transition écologique, le soutien aux services de proximité (y compris les Maisons de Santé), la solidarité territoriale ou encore l'amélioration du cadre de vie sont autant d'axes sur lesquels nous concentrons nos efforts.

Nous savons que les communes, au plus près du quotidien de nos concitoyens, portent des projets essentiels. Mais les financements extérieurs se raréfient, voire disparaissent, rendant plus difficile leur mise en œuvre. C'est pourquoi nous avons choisi d'amplifier notre politique de solidarité financière à travers les fonds de concours, dans le prolongement du

pacte financier et fiscal qui nous lie à nos communes membres.

Déjà mobilisés dans des domaines clés comme la transition écologique, cette politique renforcée vise désormais à accompagner les investissements communaux dans des champs essentiels : la santé, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la mobilité, ou encore l'aménagement urbain. Ces priorités répondent à des besoins concrets et traduisent notre volonté de faire de la coopération intercommunale un levier d'action, d'innovation et de solidarité.

Nous avons la conviction que c'est par le dialogue, le respect des spécificités locales et l'action collective que nous pourrons continuer à faire vivre un projet de territoire ambitieux, à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Ensemble, poursuivons notre engagement au service de nos habitants.

Ensemble, nous irons plus vite, plus loin et plus fort. Comme aux Jeux Olympiques...

Lionel FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
du Pays Orne Moselle
Conseiller Départemental du Canton de Rombas
Maire de Rombas



Crédit photo : Ville de Rombas

Sommaire

À venir...

L'agenda communautaire 4

En bref

Informations pratiques 5

Service à la population

Deux nouveaux espaces France Services 6

La protection des enfants à l'ère du numérique 7

Soutien à la parentalité 7

Habitat

Orne Transition en action 8

Conférence intercommunale du logement 9

Intermédiation locative 9

Mobilités

Développement des aires de covoiturage 10

Le Savoir Rouler à Vélo 12

Fil Bleu 13

Déchets ménagers

Bientôt des équipements pour faire le tri dans l'espace public ... 14

Sacs de tri et rappel info-tri 14

Laisse parler ton cœur 15

Déchèteries : nouvelles filières de tri et nouveau mode de traitement 15

Environnement

Se lancer dans la récupération des eaux pluviales 16

Développement économique

Initiative Lorraine Nord 21

Aide aux commerces de centres-villes 22

Le Phoenix déploie ses ailes 23



Zoom sur...

Les communes

Amnéville - Un nouveau visage pour l'espace Edelweiss 26

Marange-Silvange - Les Z'heures d'été. 26

Saint-Marie-Aux-Chênes - Inauguration de la gendarmerie 27

Vitry-sur-Orne - Ça bourgeoine 27

Focus

Conseil de Développement. 28

Les Portes de l'Orne

Cap'Orne. 29

Agenda du 2^e trimestre 2025 30

Le programme grand public du 1^{er} trimestre 31

Le coin des enfants

À vos composteurs ! 32

Histoire

Trois siècles d'histoire forestière 34

Tourisme

Carte des éléments remarquables du territoire du Pays Orne Moselle 17 à 20



Contacts

Email: ccpom@ccpom.fr

Adresse: 1, rue Alexandrine- 57120 Rombas

Tél. 03 87 58 32 32

CCPOM' le Mag: 1, rue Alexandrine - 57120 Rombas

Directeur de la publication: Lionel FOURNIER

N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal: 2^e trimestre 2025

Crédit photo CCPOM, Freepik, HEAT Food (4^e de couverture)

Mise en page: Agence Evicom

Impression: Imprimerie Klein

Tirage: 25000 exemplaires sur papier écologique Norme PEFC



Retrouvez toute l'actu sur ccpom.fr et 

JUIN

VENDREDI 20 JUIN

AMNÉVILLE : Le chœur éphémère part en voyage ! « Voyage en chanson », à 19 h à la médiathèque Jean Morette. Organisé par le Conservatoire Municipal. Entrée libre.

VITRY-SUR-ORNE : Fête de la Musique, à l'extérieur du centre socioculturel – 42 rue Jean Jaurès. Terminez le printemps à Vitry en fêtant la musique avec le groupe pop rock Les Roosters ! Buvette et restauration sur place.

SAMEDI 21 JUIN

AMNÉVILLE : Portes ouvertes au Conservatoire Municipal, de 13 h 30 à 16 h.

AMNÉVILLE : Inauguration de l'espace Edelweiss et Feu de la Saint Jean, à partir de 18 h à l'espace Edelweiss. Organisé par la ville et le Comité des Fêtes Amnéville Malancourt. Accès libre.

MARANGE-SILVANGE : Fête de la Musique, Place Mendès France. Voyage dans le temps au rythme des musiques ayant marqué chaque décennie, des années 80 aux années 2020.

MOYEUVE-GRANDE : Fête de la Musique, dans les jardins de l'Atelier.

ROMBAS : Concert « Hommage Vieilles Canailles », à 20 h à l'Espace Culturel. Un concert haut en couleurs avec 26 musiciens sur scène menés de main de maître par Stéphane Boltz, maire de Clouange. Durant 2 h 30, ils dévoileront les répertoires de Johnny Hallyday, Eddy Mitchell et Jacques Dutronc. Placement assis numéroté et limité- Tarif : 5 € qui seront reversés à Solidarité Rombas. Retrait des billets obligatoire avant le jour du concert à l'OMC- Place de l'Hôtel de Ville.

MARDI 24 JUIN

CAP'ORNE : Atelier numérique « Jeux, quizz, révisions ! ». À l'aide de jeux et de quiz, venez réviser vos connaissances sur le numérique ! L'occasion de consolider vos pratiques ou d'en découvrir de nouvelles. Atelier gratuit. Places limitées. Inscription au 06 56 83 49 21 ou c.driant@ccpom.fr.

MERCREDI 25 JUIN

CAP'ORNE : Visite du supermarché coopératif « Graoucoop » à 14 h à Metz. Tout public.

ROMBAS : Bibliothèques en scène à 11 h à la Maison de l'Enfance. Avec l'atelier théâtre de la Maison de l'Enfance. Tout public. Gratuit sur inscription au 03 87 67 09 23.

JEUDI 26 JUIN

ROMBAS : Après-midi jeux de société seniors, à 14 h à la Médiathèque La Pléiade. Entrée libre.

VENDREDI 27 JUIN

CAP'ORNE : Repair Café de 17 h à 20 h, animé par les bénévoles du Repair Café de la CCPOM. Entrée libre. Tout public. Inscription au 03 87 58 32 32.

SAMEDI 28 JUIN

AMNÉVILLE : Journée nationale des sapeurs-pompiers, de 11 h à 18 h à la Cité des Loisirs. Organisée par les sapeurs-pompiers de la Moselle.

MOYEUVE-GRANDE : Feu de la Saint-Jean, dans les Jardins de l'Atelier.

ROMBAS : L'Heure du conte à 10 h 30 à la Médiathèque La Pléiade. Gratuit sur inscription au 03 87 67 09 23.

ROMBAS : Bal folk du Groupe Sans Gain, à 16 h au Fond Saint-Martin. Cela fait maintenant plusieurs années que le Groupe Sans Gain termine la saison au Fond Saint-Martin. Un bel espace de danse, une grande aire de jeux et des tables de pique-nique pour l'auberge espagnole à la fin du bal. Chacun peut y apporter un plat qui sera à partager. Gratuit.

RETROUVEZ
L'AGENDA COMPLET DE
VOTRE TERRITOIRE SUR LE
SITE INTERNET CCPOM.FR OU SUR
L'APPLICATION PANNEAU POCKET.



JUILLET

LES VENDREDIS DU 4 JUILLET AU 8 AOÛT

ROMBAS : Les Estivales, à partir de 18 h 30 sur la Place de l'Hôtel de Ville. Orchestres avec piste de danse, buvettes et restaurations par les associations de Rombas. Entrée libre.

SAMEDI 5 JUILLET

MARANGE-SILVANGE : Soirées Guinguettes « Soirée Latino » à La Ruche. Ambiance latino avec cours de danse.

ROMBAS : « Partir en livre » avec la Pléiade, à 10 h au Fond Saint-Martin. La 11^e édition de « Partir en livre » mettra à l'honneur les petites et grands bêtes qui animent nos contes, albums et romans avec le thème « Les animaux et nous ». « Partir en livre » libère les livres des étagères pour aller à la rencontre des enfants et de leurs familles. À cette occasion, retrouvez l'équipe de la Pléiade au fond Saint-Martin pour fêter les vacances et le plaisir de lire en famille ! Entrée libre.

LES DIMANCHES DU 6 JUILLET AU 10 AOÛT (SAUF 13 JUILLET)

ROMBAS : Thés dansants, à 15 h au Fond Saint-Martin. Entrée libre.

DIMANCHE 6 JUILLET 2025

VITRY-SUR-ORNE : Pêche à la truite, à partir de 8 h, à l'étang du Tivoli. Frais comme des gardons, les pêcheurs sont invités à noyer le poisson. Buvette et restauration sur place assurées par l'association des aviculteurs.

MERCREDI 9 JUILLET

AMNÉVILLE : Don du sang, de 14 h à 19 h à la salle Maurice Chevalier. Organisé par l'Établissement Français du Sang.

DIMANCHE 13 JUILLET

AMNÉVILLE : Fête nationale et feu d'artifice, à l'espace Edelweiss puis au stade municipal. Organisés par la Ville et le Comité des Fêtes Amnéville Malancourt. Accès libre.

AMNÉVILLE : Spectacle « PARIS », à 21 h au stade municipal. Par le chœur

du Conservatoire municipal. Accès libre.
MOYEUVE-GRANDE : Fête Nationale, sur la Place de la République.

ROMBAS : Spectacle pyromusical, à la tombée de la nuit au Fond Saint-Martin. Entrée libre.

VITRY-SUR-ORNE : Fête Nationale, à partir de 18 h, à l'extérieur du centre socioculturel – 42 rue Jean Jaurès. Coup d'envoi des Festi Vitry 2025 en ce jour de Fête Nationale. DJ, restauration et buvette au programme ainsi que le traditionnel feu d'artifice.

MERCREDI 23 JUILLET 2025

VITRY-SUR-ORNE : Ciné Vitry : Vice Versa, à 17 h 15 au centre socio culturel – 42 rue Jean Jaurès.

VENDREDI 25 JUILLET 2025

VITRY-SUR-ORNE : Festi Vitry, à partir de 18h. DJ, Karaoké, restauration et buvette. Se renseigner en mairie.

SAMEDI 26 JUILLET

MARANGE-SILVANGE : Soirées guinguettes « Spectacle Musette » à La Ruche.

AOÛT

SAMEDI 2 AOÛT 2025

MOYEUVE-GRANDE : Fête des Familles, sur le Parvis du Centre Social et Culturel l'Escale.

VENDREDI 8 AOÛT 2025

VITRY-SUR-ORNE : Festi Vitry, à partir de 18 h. DJ, Karaoké, restauration et buvette. Se renseigner en mairie.

SAMEDI 9 AOÛT

MARANGE-SILVANGE : Soirées guinguettes « DJ set house-electro » à La Ruche.

MERCREDI 20 AOÛT 2025

VITRY-SUR-ORNE : Ciné Vitry : Aladdin, à 17 h 15 au Centre socioculturel – 42 rue Jean Jaurès.

**Sous réserve de modifications. Retrouvez l'ensemble des événements sur notre site internet ccpom.fr rubrique « Agenda des manifestations » ou sur le site internet des communes organisatrices.*

Vous organisez un événement sur le territoire et souhaitez le faire paraître dans la rubrique « Agenda » ? Suivez le guide en cliquant sur « Proposer un événement » en haut de la page Agenda du site internet.

VENDREDI 22 AOÛT 2025

VITRY-SUR-ORNE : Festi Vitry, à partir de 18 h. DJ, Karaoké, restauration et buvette. Se renseigner en mairie.

SAMEDI 23 AOÛT

AMNÉVILLE : Ciné en plein air « Un p'tit truc en plus » de Artus, à partir de 20 h au parc municipal. Organisé par la médiathèque Jean Morette (repli à la médiathèque en cas de pluie). Accès libre.

MARANGE-SILVANGE : Soirées guinguettes « Live jazz au bord de l'eau » à La Ruche.

VENDREDI 29 AOÛT 2025

MOYEUVE-GRANDE : Festival Foodtruck, dans les Jardins de l'Atelier.

DIMANCHE 31 AOÛT 2025

VITRY-SUR-ORNE : Concours de pêche, à l'étang du Tivoli.

SEPTEMBRE

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE

MARANGE-SILVANGE : Marche gourmande. Marche ponctuée de pauses gourmandes.

VITRY-SUR-ORNE : Balade Gourmande en forêt, au départ du centre socioculturel vers la forêt communale. 6 étapes gourmandes pour un trajet total de 6 km sur le sentier des Moines, voilà ce qui attend les marcheurs pour cette nouvelle balade gourmande toujours plébiscitée par les vitryens.

20 ET 21 SEPTEMBRE

VITRY-SUR-ORNE : 13^e Fête du Cheval, à l'extérieur du centre socioculturel – 42 rue Jean Jaurès. Fête foraine, spectacles équestres, balade en calèche, baptême poney, buvette et restauration seront au rendez-vous de cette édition 2025.

SERVICE PUBLIC

PERMANENCES INFO LOGEMENT

Vous avez des questions sur le logement ? Besoin d'accompagnement pour vos démarches ? Des permanences logement sont mises en place pour vous aider. Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos interrogations et vous guider dans vos démarches administratives.

Le calendrier des permanences est disponible sur notre site internet.

CITRAVAL

NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

À la suite du renouvellement des marchés publics, l'ensemble des collectes de déchets est désormais assuré par l'entreprise CITRAVAL, dont le siège est situé à Rombas. Elle s'occupe de la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et des biodéchets, en porte-à-porte et en point d'apport volontaire.

PANNEAU POCKET

UN MODULE « SIGNALEMENTS » SUR L'APPLICATION

Que ce soit pour signaler une chute d'arbre sur une liaison douce, un dépôt d'ordures au pied des conteneurs enterrés ou d'autres désagréments, il est important que les citoyens puissent informer rapidement et efficacement la collectivité compétente. C'est dans ce contexte que la CCPOM a fait évoluer son application Panneau Pocket en y ajoutant un module « Signalements ». Découvrez cette innovation qui permet aux services communautaires d'agir dans les meilleurs délais lorsqu'un problème est signalé.

Téléchargez l'application Panneau Pocket et abonnez-vous à CC du Pays Orne-Moselle.

Services à la population



MARANGE-SILVANGE & ROMBAS

DEUX NOUVEAUX ESPACES FRANCE SERVICES

L'ouverture de deux nouveaux espaces France Services est une avancée importante pour la Communauté de Communes, qui met en avant son engagement en faveur de la proximité et de l'accessibilité des services publics, permettant à tous d'accéder aux mêmes droits et services.



L'extension de ce réseau est donc une réponse concrète aux défis d'accessibilité, et un véritable atout pour le territoire. Cette initiative s'inscrit également dans une volonté de réduire la fracture numérique et sociale, en apportant des solutions pour faciliter la vie administrative des usagers. Désormais, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives en ligne dans de nouveaux locaux, sur les communes de Marange-Silvange et Rombas : avec l'ouverture d'un nouvel espace France Services à Marange-Silvange, place Pierre Mendès-France et le transfert de l'espace France Services auparavant situé au siège de la CCPOM, vers une nouvelle adresse au 1 place de l'Hôtel de Ville à Rombas. Les agents France Service sont là pour offrir un accès simplifié à un large éventail de services, et peuvent se mettre en relation avec un réseau de 12 organismes partenaires.

PRENDRE RENDEZ-VOUS DANS UN ESPACE FRANCE SERVICES, C'EST FACILE !

Il vous suffit de contacter un agent de l'espace France Services le plus proche de chez vous :

À MOYEUVE-GRANDE

**1 rue Maurice Thorez
(entrée à l'arrière de la Mairie)**

06 44 97 24 40 – f.battistutta@ccpom.fr

07 84 72 20 48 – f.diha@ccpom.fr

06 44 97 24 73 – a.russotti@ccpom.fr

À SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

2B place François Mitterrand

06 41 45 27 83 – v.demougin@ccpom.fr

07 84 72 20 48 – f.diha@ccpom.fr

06 44 97 24 73 – a.russotti@ccpom.fr

À ROMBAS

1 place de l'Hôtel de Ville

07 84 72 20 48 – f.diha@ccpom.fr

06 44 97 24 73 – a.russotti@ccpom.fr

06 41 44 71 96 – m.tripodi@ccpom.fr

À MARANGE-SILVANGE

Place Pierre Mendès France

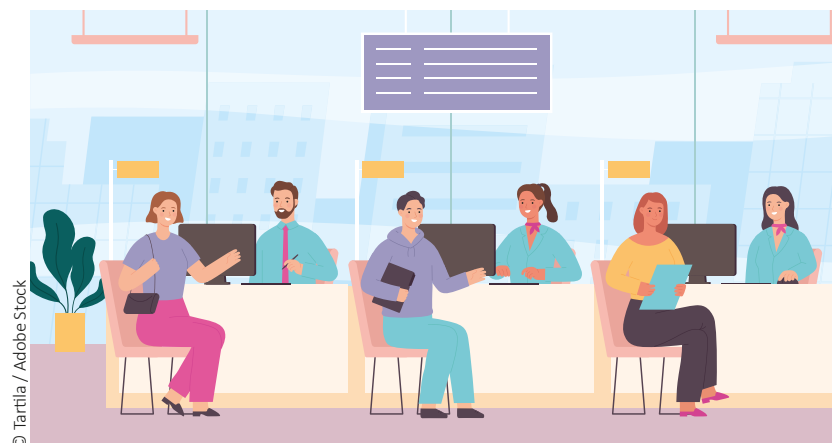
07 84 63 30 95 – d.clausse@ccpom.fr

07 84 72 20 48 – f.diha@ccpom.fr

06 44 97 24 73 – a.russotti@ccpom.fr

06 41 44 71 96 – m.tripodi@ccpom.fr

Pratique et personnalisé ! En fonction de votre demande, l'agent vous informera des documents à préparer pour garantir le bon déroulement de votre démarche.



© Tartila / Adobe Stock

ÉCRANS

LA PROTECTION DES ENFANTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

En tant que parent, il est tout à fait naturel d'apprendre à son enfant à faire du vélo, nager ou encore à regarder avant de traverser la route. Face aux écrans, il faut être tout aussi vigilant car pour plonger dans les écrans et surfer sur Internet, les enfants ont besoin de leurs parents !

1h19

Soit le temps passé par jour par les enfants devant les écrans en semaine, et **2h07** par jour le week-end.

(Source : Enquête Ipsos, janvier 2023)



DES ATELIERS DE PARENTALITÉ NUMÉRIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

Conseillère Numérique à la CCPOM, Claudine Driant met à profit son expertise en parentalité numérique et a conçu un cycle d'ateliers ouverts à tous, sur 5 thématiques essentielles : le temps d'écran, le cyberharcèlement, les contenus inadaptés, les fake news et les réseaux sociaux.

Retrouvez les dates et lieux des ateliers « Parentalité Numérique » dans l'agenda des manifestations disponible sur le site www.ccpom.fr ou via l'application PanneauPocket.

UNE PLATEFORME DÉDIÉE À LA PARENTALITÉ NUMÉRIQUE

Pour accompagner les familles dans leur rôle éducatif face aux écrans, le site www.jeprotegemonenfant.gouv.fr propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour mieux informer et accompagner les parents afin qu'ils protègent leurs enfants.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITÉ

Des ateliers pour les parents d'enfants de moins de 3 ans

Dans le cadre de ses actions en faveur de la petite enfance, la CCPOM invite cette année les parents d'enfants de moins de 3 ans à participer à des ateliers gratuits sur la parentalité. Ces moments de partage permettront aux parents de se retrouver, d'échanger avec d'autres familles, de partager leurs expériences et d'enrichir leurs connaissances. Les ateliers seront organisés dans cinq lieux différents du territoire, afin de rendre cette initiative accessible au plus grand nombre de familles :

- Relais Petite Enfance à Amnéville
- Ludothèque l'Îlot Trésors à Clouange
- Espace France Services à Marange-Silvange
- Centre Social et Culturel l'Escale à Moyeuvre-Grande
- Relais Petite Enfance à Sainte-Marie-aux-Chênes



© vegefox.com / Adobe Stock

Retrouvez les dates des ateliers « La parentalité, parlons-en » dans l'agenda des manifestations disponible sur le site www.ccpom.fr, ainsi que sur l'application PanneauPocket.

BON À SAVOIR

Un comité local sur la parentalité

Le soutien à la parentalité se renforce à l'échelle locale avec la création d'un comité local sur la parentalité. Ce comité se réunira le vendredi 20 juin 2025 à 14 h et le jeudi 11 décembre 2025 à 9 h. Ces rencontres auront pour objectif de renforcer le soutien aux familles, de coordonner les actions en faveur de la parentalité et de favoriser

l'épanouissement des parents et des enfants sur le territoire. Les parents, grands-parents et toute personne concernée par le bien-être des enfants, de 0 à 18 ans, sont invités à participer à ces échanges.

Si vous souhaitez rejoindre le comité local, contactez Corinne Mitidieri au 03 87 58 97 64 ou par mail c.mitidieri@ccpom.fr.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES ORNE TRANSITION EN ACTION

Créée en avril 2024, « Orne Transition » est une société publique locale engagée dans la transition énergétique. Elle est le fruit de la collaboration entre 10 communes de la CCPOM et la CCPOM elle-même. Sa vision est claire : tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050 en contribuant à la décarbonation de différents domaines.

ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV

Le principal service proposé actuellement par Orne Transition est la tenue d'un Espace Conseil France Rénov' situé au nouveau siège d'OMEGA Énergies et services (rue André Marie Ampère à Amnéville). Celui-ci vous accueille sur rendez-vous de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi. Que ce soit pour faire des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de votre logement, cet espace vous accueille gratuitement, de manière neutre et indépendante.

DÉPLOIEMENT DES IRVE : VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

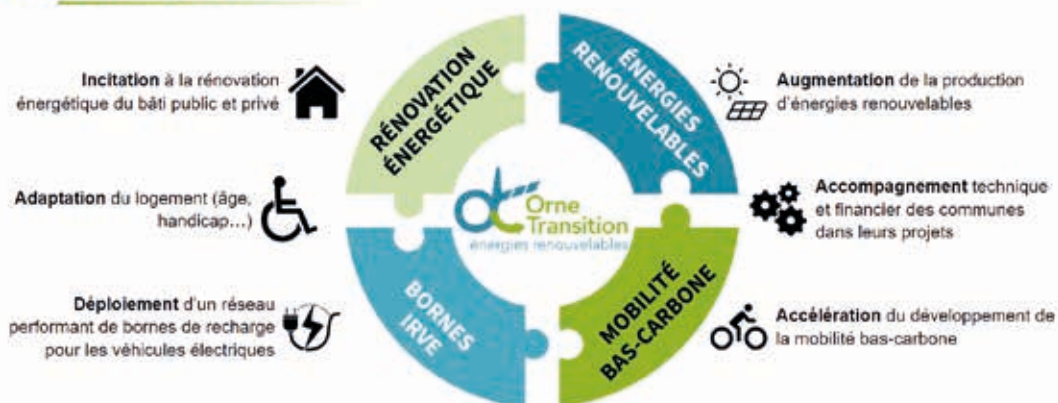
Le passage à une mobilité plus propre est une priorité pour Orne Transition. C'est dans cette optique que plus de 70 bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sont en cours de déploiement sur l'ensemble de ses communes actionnaires. En appliquant l'obligation légale qui exige leur installation dans certains parkings publics depuis le 1^{er} janvier 2025, ces infrastructures permettront aux résidents, touristes et visiteurs d'accéder plus facilement à des stations de recharge, stimulant ainsi l'adoption des véhicules électriques.



SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La SPL soutient également les particuliers et les collectivités dans l'adoption des énergies renouvelables, notamment via des projets de pose de panneaux solaires. Orne Transition conseille les habitants sur les aspects techniques et financiers de leurs projets, facilitant l'accès aux solutions vertes tout en augmentant la production locale d'énergie.

Nos missions



Pour toutes questions liées à ses missions, l'équipe d'Orne Transition vous répond :
Par mail : contact@orne-transition.fr | Par téléphone : 03 87 71 99 00 | Rendez-vous également sur le site web : <https://orne-transition.fr/>

PREMIÈRE RÉUNION

Conférence intercommunale du logement

La conférence intercommunale du logement (CIL) s'est réunie pour la première fois le 27 février dernier en présence des services de l'État, des bailleurs sociaux et de plusieurs partenaires. La CIL a pour mission de définir, d'une part, les objectifs en matière d'attributions des

logements sociaux sur le territoire de la Communauté de Communes, et, d'autre part, les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social. Lors de cette réunion, les membres de la conférence ont approuvé le règlement intérieur et le document-cadre qui servira

de feuille de route pour les années à venir. Cette première rencontre marque une étape importante dans notre engagement en faveur d'une meilleure gestion du parc locatif social. D'autres réunions suivront afin de mettre en œuvre concrètement les actions définies.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

UNE SOLUTION « GAGNANT-GAGNANT » POUR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES !

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous souhaitez louer en toute sérénité ? Ou bien vous recherchez un logement à un loyer abordable ? L'intermédiation locative est peut-être la solution qu'il vous faut !



QU'EST-CE QUE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE ?

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet aux propriétaires de louer leur bien en toute sécurité grâce à un intermédiaire, souvent une association ou un organisme agréé. Ce dispositif vise aussi à faciliter l'accès au logement pour des ménages aux revenus modestes.

QUELS AVANTAGES POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

En confiant leur bien à un intermédiaire, les propriétaires bénéficient de nombreux avantages :

- Une garantie du paiement des loyers et des charges.
- La remise en état du logement en cas de dégradation.
- Une gestion simplifiée : l'organisme prend en charge les démarches administratives, la mise en location et l'accompagnement du locataire.
- Des avantages fiscaux attractifs avec des déductions sur les

revenus fonciers.

- Un engagement solidaire qui permet d'aider des ménages ayant des difficultés à se loger.

QUELS AVANTAGES POUR LES LOCATAIRES ?

Grâce à l'intermédiation locative, les locataires peuvent accéder à des logements abordables avec un accompagnement personnalisé. Ce dispositif permet d'assurer un cadre sécurisé pour réussir son installation et son parcours résidentiel.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez louer votre logement via l'intermédiation locative, n'hésitez pas à contacter notre communauté de communes. Nous vous mettrons en relation avec les organismes compétents pour vous accompagner dans votre démarche.

DÉVELOPPEMENT DES AIRES S'OUVRIR AU COVOITURAGE

Depuis deux ans, la CCPOM s'engage activement dans la promotion du covoiturage sur son territoire. Dès 2023, elle a amorcé une collaboration avec des enseignes commerciales pour proposer des places de stationnement dédiées au covoiturage sur leur parking.



Ce projet a été concrétisé fin avril, avec la réalisation des travaux d'installation d'une signalétique spécifique. Ainsi les covoitureurs peuvent désormais stationner leurs véhicules sur les aires dédiées suivantes : E. Leclerc Amnéville (30 places), Norma Rombas (6 places) et Carrefour Sainte-Marie-aux-Chênes (56 places). En développant ces aires de covoiturage, la CCPOM soutient les enjeux du développement durable et encourage cette pratique au sein de son territoire. Ce projet est financé à hauteur de 30 % par l'État via le Fonds Vert.



EN SAVOIR +

Le covoiturage consiste à partager une voiture avec une ou plusieurs personnes se rendant à la même destination. Il est important de noter que le conducteur n'est pas un professionnel. L'objectif principal de cette pratique est de mutualiser les frais liés au déplacement, tout en réduisant l'impact environnemental.

Une aire de covoiturage est un espace de stationnement ou une zone délimitée d'un parking, conçu pour permettre aux conducteurs de se rassembler et de partager des trajets avec des passagers qui se rendent dans la même direction, ou bien pour se séparer à la fin du trajet. Ces aires offrent un stationnement sécurisé pour les véhicules et contribuent à encadrer la pratique du covoiturage, tout en évitant les stationnements dangereux.

Les trois aires de covoiturages présentes sur le territoire de la CCPOM sont idéalement situées, à proximité de carrefours stratégiques ou d'axes routiers principaux, afin de garantir un accès facile. Le stationnement y est entièrement gratuit. Ces espaces sont facilement identifiables par les automobilistes grâce à une signalétique spécifique.



La CCPOM incite toujours au covoiturage

Depuis plus d'un an maintenant la CCPOM facilite la mise en relation entre conducteurs et passagers qui souhaitent covoiturer par le biais de l'application BlaBlaCar Daily.

Plus d'informations sur le site de la CCPOM.

LE SAVOIR ROULER À VÉLO

UNE INITIATIVE POUR LA SÉCURITÉ ET L'AUTONOMIE DES ENFANTS

Consciente que le développement de l'usage du vélo sur son territoire dépend en grande partie d'un apprentissage précoce, la CCPOM a proposé aux accueils de loisirs des communes intéressées la mise en place de formations « Savoir Rouler à Vélo », visant à apprendre aux enfants à rouler en toute sécurité.

Du 21 au 24 octobre 2024, ce sont les enfants âgés de 9 à 11 ans fréquentant l'accueil de loisirs de Marange-Silvange, qui ont bénéficié de cet apprentissage. Encadrés par Samuel Koenig, intervenant agréé, ils ont d'abord appris les bases essentielles de la pratique du vélo en milieu sécurisé (analyser l'état de son vélo, se déplacer, connaître les panneaux de circulation) avant de mettre en pratique leurs connaissances dans le cadre d'une sortie à vélo en extérieur. Les formations se sont poursuivies du 7 au 10 avril 2025 pour une vingtaine d'enfants participant au centre aéré de Vitry-sur-Orne et se termineront à partir de fin avril jusqu'à la fin du mois de mai, avec les enfants du périscolaire d'Amnéville Centre et d'Amnéville Malancourt-la-Montagne. Ce projet bénéficie du soutien de Génération vélo.



LA CCPOM ADOPTE SON SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Face aux enjeux environnementaux, à l'augmentation de la pollution et aux problèmes de congestion urbaine, la mobilité durable est devenue une priorité.



Dans ce contexte, les politiques publiques se tournent de plus en plus vers les solutions de transport doux, telles que le vélo. Un élément clé pour favoriser l'usage du vélo au quotidien est l'adoption d'un **schéma directeur cyclable**. C'est désormais chose faite pour la CCPOM qui a adopté le sien en novembre 2024. Fruit de deux années d'état des lieux, de concertation et de questionnement, il permet de définir la politique cyclable du territoire pour les quinze prochaines années. Il repose sur trois axes : mailler le réseau cyclable existant ; renforcer l'offre de services sur le territoire ; communiquer, sensibiliser et animer la pratique cyclable.

UNE NOUVELLE PASSERELLE

Bien connu des Moyeuviens et des usagers du Fil Bleu, le barrage de Beth n'est plus.

Construit en 1958, ce barrage avait pour objectif de réguler le niveau d'eau pour assurer le fonctionnement des hauts-fourneaux des usines De Wendel à Jœuf. Cependant, depuis 2019, il n'était plus en fonction et créait une rupture de la continuité écologique du cours d'eau. Après plusieurs années de concertation, d'études et de préparation, les travaux d'effacement ont été réalisés de septembre 2024 à avril 2025 entraînant une rupture du Fil Bleu à cet endroit. Ces travaux ont été portés et financés par le Syndicat de valorisation écologique de l'Orne dans le but de restaurer l'écosystème de la rivière. En supprimant le barrage, les conditions de déplacement des espèces aquatiques ont été grandement améliorées, permettant à une multitude d'organismes vivants de circuler librement et de retrouver des habitats auparavant peu accessibles. L'effacement du barrage a également un impact positif pour les cyclistes et les promeneurs puisqu'une nouvelle passerelle a été construite, permettant de rétablir la voie verte « Fil Bleu ».



GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS

La CCPOM pratique la tonte raisonnée sur le Fil Bleu

Si vous avez récemment flâné autour du Fil Bleu, vous avez peut-être remarqué certains coins de nature sauvage, où l'herbe pousse librement et n'est pas systématiquement taillée ras. Ne vous y trompez pas : ce n'est pas le signe d'une négligence ! En réalité, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a adopté une tonte raisonnée, une approche bien réfléchie et respectueuse de l'environnement. Mais pourquoi ce choix ?



La tonte raisonnée c'est quoi au juste ?

Cette technique d'entretien consiste à retarder la première tonte au printemps, laisser l'herbe croître et offrir ainsi à la faune locale un environnement propice pour se nourrir, se reproduire et se développer. Il s'agit donc de respecter le cycle de la nature.

En laissant la végétation pousser, on permet également à de nouvelles espèces de s'implanter, ce qui favorise la biodiversité. La tonte n'est faite que là où cela est nécessaire : seuls les abords du Fil Bleu sur un peu plus d'un mètre sont tondus à une fréquence réduite pour assurer

la sécurité des promeneurs et limiter les débordements sur la piste, tandis que les autres espaces sont laissés à la nature. Par ailleurs conformément à la loi aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Quels en sont les avantages ?

- Préserver et encourager la biodiversité. Les prairies ou les pelouses hautes constituent un habitat pour un grand nombre d'animaux du territoire qui y nichent, s'y reproduisent, se nourrissent ou s'y réfugient. Ainsi, adopter une tonte raisonnée aide la nature à prospérer et permet de varier les espèces.
- Conserver la fraîcheur du sol. Laisser pousser les herbes conserve la fraîcheur du sol. La végétation, en favorisant la rétention d'humidité, limite l'évaporation de l'eau présente dans le sol. Le sol ne craquelle pas, ne se fissure pas. À l'inverse, une pelouse coupée rase sèche plus vite et jaunit en cas de sécheresse.
- Faire des économies. En repensant ces tontes, en les espaçant, en les différenciant, cela permet de réduire certains coûts et d'ajuster au mieux la dépense publique.

Déchets ménagers

TRI HORS FOYER

BIENTÔT DES ÉQUIPEMENTS POUR FAIRE LE TRI DANS L'ESPACE PUBLIC



Trier partout, tout le temps ! Tel est le principe de la généralisation du tri hors foyer, afin de pouvoir poursuivre le geste de tri effectué à la maison même lorsqu'on est dans un lieu public, dans la rue, dans un parc, ou dans un établissement culturel ou sportif. La CCPOM a été retenue suite à l'appel à projet lancé par CITEO et va pouvoir bénéficier, et faire bénéficier les communes membres, de soutiens financiers pour s'équiper en corbeilles de rue bi-flux, c'est-à-dire où les emballages à trier et les autres déchets sont séparés. Mention spéciale pour la ville de Rombas qui a déjà commencé à équiper ses rues en corbeilles bi-flux, facilement reconnaissables avec leur habillage jaune pour le tri, et qui compte bien ne pas s'arrêter là ! Dans ces corbeilles, on y met tous les papiers et emballages : bouteilles en plastique, canettes, cartons de pizza, emballage de sandwich... vides et non emboîtés. Mais pas de verres, ni de cigarettes !

SACS DE TRI

Dotation encore disponible

Si vous n'avez pas encore récupéré votre dotation de sacs de tri 2025, vous pouvez vous rendre en mairie ou à l'accueil de la CCPOM, sur présentation d'un justificatif de domicile.



Rappel info-tri

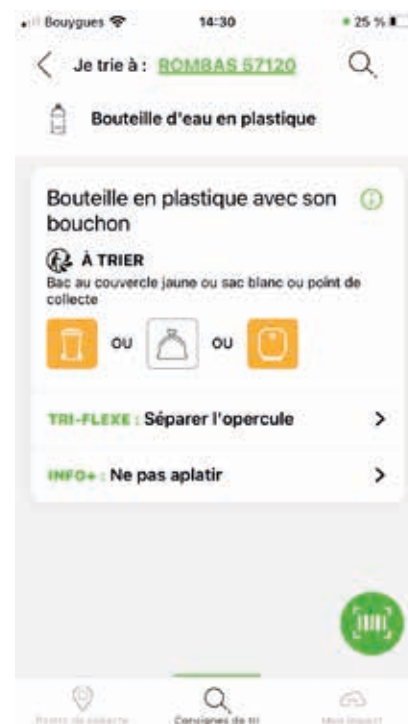
Posez-vous simplement cette question : "C'est un emballage ?" Si c'est oui, je le trie ! Par exemple, le tube de dentifrice se trie, mais pas la brosse à dents. À vous de con-**tri**-buer !

Avez-vous l'appli ?

Nouveau : Scannez pour connaître la consigne de tri ! Désormais, l'application « Guide du tri » permet de scanner le code-barres des emballages pour délivrer la consigne de tri de chaque produit/marque. En partenariat avec les entreprises et les marques qui renseignent les informations sur les emballages au fur et à mesure.



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
QUI VOUS FACILITE LE
TRI AU QUOTIDIEN !**



LAISSE PARLER TON CŒUR

BILAN DE LA COLLECTE DE JOUETS



À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2024, la CCPOM a relayé l'opération « Laisse parler ton cœur », qui a permis de collecter près de 500 kg de jouets, dans 10 points de collecte (mairies, médiathèque, Cap'Orne) ! Les jouets ont été récupérés par l'association ARGUS de Rombas, pour être offerts à des familles modestes ou revendus à prix

solidaire, à l'approche des fêtes de fin d'année. Un grand merci à tous pour votre geste solidaire et bon pour l'environnement. Face au succès de cette première édition, cette opération ne manquera pas d'être reconduite en 2025 !



DÉCHÈTERIES

NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie du producteur, depuis le début de l'année, de nouvelles filières de tri sont apparues en déchèterie. Elles concernent les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB).

Il est désormais possible de trier :

- **Le plâtre** : en plaque ou en carreaux, cloison alvéolaire, produits moulés.
- **Les menuiseries vitrées** : portes et fenêtres, qu'elles soient en bois, PVC, acier ou aluminium, avec vitrage intégré (sans risque de coupure).
- **Le polystyrène expansé** : emballage de protection, cale technique, chute de panneaux isolants.
- **La laine de verre.**
- **La laine de roche**, reconnaissable à sa couleur grise-verdâtre.
- **Les plastiques liés au bâtiment** (à Amnéville uniquement) : tube, tuyau et canalisation, volets, revêtement de sol et mur en PVC...

Après reprise par l'éco-organisme et tri, ces matériaux seront intégrés dans la fabrication de nouveaux objets.



LAINE DE ROCHE



LAINE DE VERRE



POLYSTYRÈNE



PLASTIQUES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



MENUISERIES
VITRÉES

DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

Un nouveau mode de traitement pour plus de valorisation

En déchèterie, les objets ou matériaux qui ne trouvent pas leur place dans une filière de traitement dédié, se retrouvent dans la benne tout-venant, et étaient jusqu'alors éliminés en enfouissement. En 2024, on constate une baisse significative de ces déchets « ultimes » qui n'ont pas pu être séparés et rejoindre une filière de valorisation. Une preuve de l'effort de tri des citoyens qui se traduit en tonnes : 400 tonnes de déchets tout-venant évités entre 2023 et 2024, soit une baisse de 7,5 %. De plus, la CCPOM a passé un contrat avec la société CITRAVAL pour le traitement de ces déchets, qui prévoit une valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR). Les déchets, après une étape de préparation et de broyage, vont alimenter une installation de valorisation énergétique où l'énergie est récupérée sous forme de vapeur et utilisée par des entreprises implantées à proximité, ce qui permet de limiter le recours aux énergies fossiles. Et bonne nouvelle, ce procédé est moins coûteux que l'enfouissement, soumis à la taxe générale sur les activités polluantes, qui augmente chaque année.

SE LANCER DANS LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Dans un contexte où les préoccupations environnementales et la gestion des ressources naturelles deviennent de plus en plus cruciales, la récupération des eaux pluviales se présente comme une solution à la fois écologique et économique.

QU'EST-CE QUE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES ?

La récupération des eaux pluviales consiste à capter l'eau de pluie qui s'écoule des toitures pour la stocker dans un réservoir ou une cuve. Cette eau peut ensuite être utilisée pour des besoins non alimentaires tel que l'arrosage du jardin, l'alimentation des toilettes ou encore le nettoyage des surfaces extérieures.

LES AVANTAGES DE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

- **Préservation de l'eau potable et réduction des factures d'eau :** en utilisant l'eau de pluie récupérée, vous diminuez votre consommation d'eau potable, une ressource précieuse, notamment en période de sécheresse. Ce geste se traduit également par une réduction significative de votre facture d'eau.
- **Réduction des risques d'inondation :** en captant l'eau de pluie, vous diminuez le volume d'eau qui rejoint les réseaux d'assainissement, contribuant ainsi à limiter les risques d'inondation.
- **Autonomie en période de sécheresse :** la récupération d'eau pluviale offre une certaine autonomie, notamment en cas de restrictions d'eau pendant les périodes de sécheresse.
- **Un meilleur soin pour vos plantes :** l'eau de pluie récupérée est meilleure pour vos plantes car elle est moins calcaire que l'eau du robinet, favorisant ainsi leur développement.

LES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU

La Communauté de Communes soutient les particuliers qui souhaitent installer un système de récupération des eaux pluviales par l'octroi d'une subvention de **50 % du prix d'achat, avec un plafond d'achat de :**

- **250 euros** pour les récupérateurs d'eau de pluie aériens (minimum 300 litres).
- **500 euros** pour les citernes souples (minimum 1 000 litres).
- **1 200 euros** pour les récupérateurs enterrés (2 000 litres minimum).

La récupération des eaux pluviales est donc une solution simple et rentable pour allier économies et respect de l'environnement. De plus, la Communauté de Communes offre un soutien financier pour vous aider à franchir le pas.

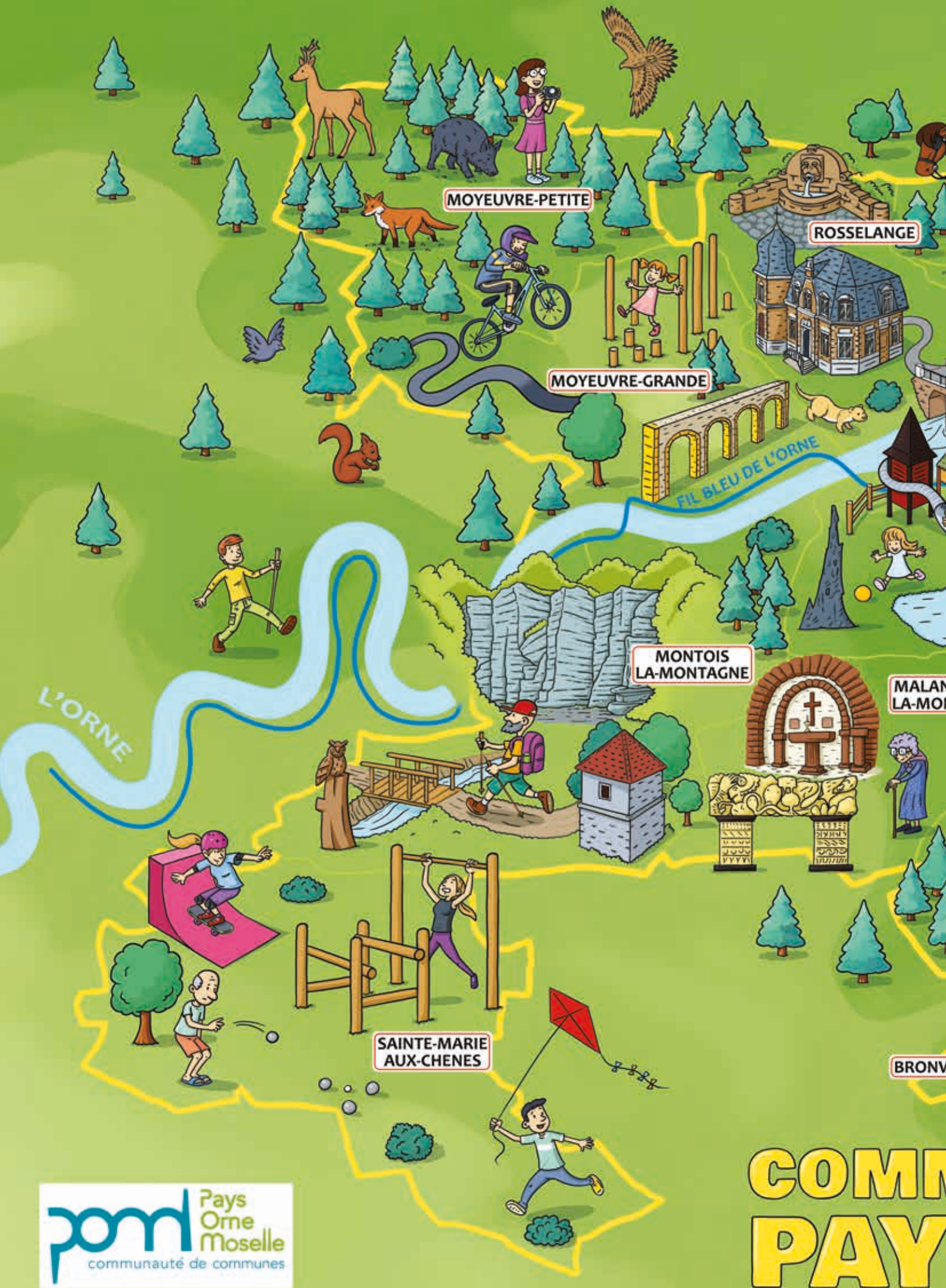


Plus de renseignements sur le site internet de la CCPOM : www.ccpom.fr rubrique « Valoriser et préserver ».

Le Pays Orne Moselle

CARTE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU TERRITOIRE

Fort d'un patrimoine environnemental privilégié, le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regorge de richesses naturelles mais aussi patrimoniales. Cette carte, dessinée à la manière d'un Wimmelbild, permet d'imager les différents points d'intérêt de nos villes et villages. Saurez-vous les identifier ? À vous de jouer !



AVEZ-VOUS REPÉRÉ LES DIFFÉRENTS SITES REMARQUABLES DU TERRITOIRE ?

► AMNÉVILLE

La Cité des loisirs (zoo, snowhall, golf...)
Le Cap'Orne
Le lac artificiel
La crypte mérovingienne (Malancourt)
Le musée de l'œuvre de Jaumont (Malancourt).

► BRONVAUX

L'église Saint-Laurent

► CLOUANGE

La Grotte
Le chemin de randonnée La Belle Fontaine
Les pelouses calcaires

► MARANGE-SILVANGE

Le parc municipal
L'ancienne maison seigneuriale appelée le Château
La Chapelle des vignes

► MONTOIS-LA-MONTAGNE

Le parcours de santé
Le pigeonnier
Le site naturel d'escalade (non sécurisé)

► MOYEUVRE-GRANDE

Le parcours de santé
Le pump track
Les jardins de l'Atelier

► MOYEUVRE-PETITE

Le site naturel du Pérotin

► PIERREVILLERS

L'église Saint-Martin et la cour des Templiers

► ROMBAS

Le Fond Saint-Martin
La Tour de Drince

► ROSSELANGE

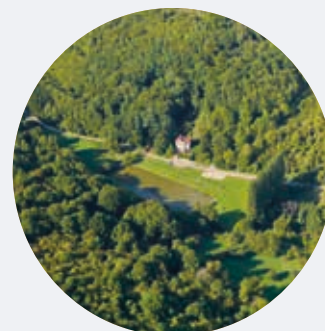
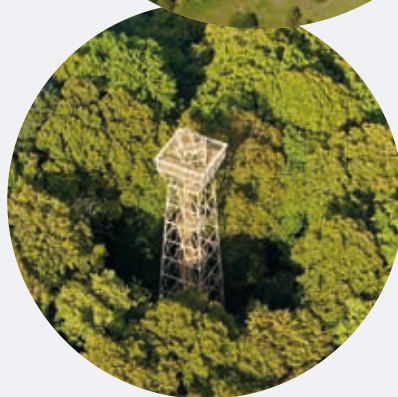
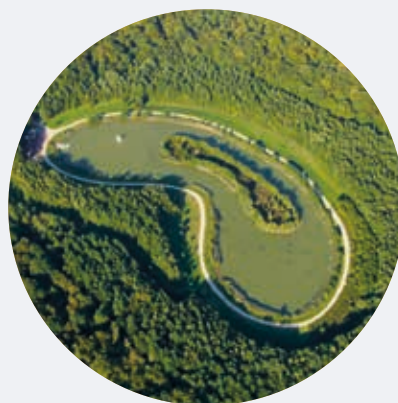
Le Fort Chabrol
Le pont des Vannes
La fontaine de la rue des Sources

► SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Le parcours de santé
Le parc municipal

► VITRY-SUR-ORNE

L'Abbaye du Justemont
Le centre équestre
L'étang du Tivoli



Développement économique

INITIATIVE LORRAINE NORD

ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a renouvelé son partenariat avec l'association « Initiative Lorraine Nord » pour une période de trois ans entre 2025 et 2027.



La plateforme « Initiative Lorraine Nord » fait partie des 208 associations du réseau « Initiative France ». L'association a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprise. Elle aide les nouveaux entrepreneurs en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle remboursable jusqu'à cinq ans maximum. Le montant du prêt d'honneur est compris entre 1 500 € et 30 000 € et s'élève en moyenne à 7 500 €. L'association accueille les porteurs de projet et les appuie dans le montage du projet : analyse et expertise du projet, élaboration du business plan et d'une étude de marché, choix du statut juridique de l'entreprise, orientation vers les différents acteurs du développement économique, etc. Enfin, la plateforme les accompagne jusqu'à la réussite économique du projet à travers un suivi post-crédation personnalisé.

2024 en quelques chiffres

Une dizaine de porteurs de projets accompagnés

9 porteurs de projets ont bénéficié d'un ou plusieurs financements

21 prêts d'honneur accordés

Un montant total de **142 000 € de financements** engagés

Une trentaine d'emplois directs créés ou maintenus

1,14 million d'euros de prêts bancaires mobilisés

LES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DE PRÊTS D'HONNEUR DU RÉSEAU « INITIATIVE LORRAINE NORD » EN 2024 SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

- **PETITJEAN DECORATION**
à Sainte-Marie-aux-Chênes (création)
- **LE LOFT DU COIFFEUR**
à Clouange (reprise)
- **JM MECA**
à Moyeuvre-Grande (reprise)
- **ORFEE**
à Marange-Silvange (création)
- **VILLA BORGHESE**
à Rombas (reprise)
- **LA MANGEOIRE**
à Sainte-Marie-aux-Chênes (création)
- **LISSECLAT**
à Clouange (création)
- **L'ATELIER DES SOINS**
à Sainte-Marie-aux-Chênes (création)
- **AXA**
à Moyeuvre-Grande (reprise).

CADRE DE VIE

AIDE AUX COMMERCE DE CENTRES-VILLES

La CCPOM soutient financièrement les commerçants des centres-villes dans la rénovation et la modernisation de leur vitrine. Ce dispositif participe à améliorer le cadre de vie et à augmenter l'attractivité des commerces de proximité.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE ?

- Être situé dans l'un des périmètres éligibles au dispositif (la ou les rue(s) commerçante(s) de chaque commune).
- Être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM).
- Être à jour dans ses cotisations fiscales et sociales.
- Avoir une surface de vente inférieure à 300 m².

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Les travaux envisagés doivent contribuer de manière générale à améliorer la qualité esthétique de la devanture et participer à l'attractivité commerciale de la rue et du quartier. Les travaux suivants sont subventionnables :

- Rénovation de la façade.
- Installation et/ou ré-entoilage des stores.
- Installation d'un système de rétro-éclairage de la vitrine.
- Changement du rideau de protection par un volet à lame ajourée à l'intérieur de la vitrine.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

La subvention de la CCPOM est fixée à 30 % du montant HT des travaux éligibles, sans dépasser 4 500 €.



© LIGHTFIELD STUDIOS / Adobe Stock

Comment bénéficier de l'aide ?

Vérifiez l'éligibilité de votre projet soit en consultant le site internet www.ccpom.fr, soit en contactant le service Développement économique de la CCPOM.



Téléchargez le formulaire de demande de subvention et retournez votre dossier complet au service Développement économique par courrier (1, rue Alexandrine 57120 ROMBAS) ou par courriel (ccpom@ccpom.fr).

Examen du dossier avant notification de l'accord ou du refus de la subvention par courrier. Les travaux ne doivent pas débuter avant réception de la notification !

Réalisez les travaux dans les 12 mois suivant la notification.

Fournissez les factures acquittées et des photos des travaux réalisés conformément au projet initial retenu. La subvention sera versée à la réception de ces éléments.

En 2025, « L'épicerie du Nico » a bénéficié d'une subvention de près de 900 € pour le changement de son enseigne et la pose d'une vitrophanie pour sa boutique située rue Raymond Mondon à Rombas.

Le Phoenix, c'est l'histoire d'un lieu emblématique qui renaît. Ancien site industriel, ce bâtiment a été réhabilité pour devenir un espace moderne, dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation.



La CCPOM a souhaité valoriser ce patrimoine tout en le transformant en un moteur pour l'avenir économique de notre territoire. Ce lieu unique allie parfaitement histoire industrielle et architecture contemporaine, créant ainsi un cadre inspirant pour tous ceux qui viennent y développer leurs projets. Le Phoenix, c'est aussi un symbole : celui de la transformation, tel un oiseau mythologique qui renaît de ses cendres. Un bel exemple de résilience et de créativité, et une véritable opportunité pour ceux qui veulent entreprendre et innover dans notre région.

Ce nouveau centre entrepreneurial a ouvert ses portes au cœur du site des Portes de l'Orne. Il a pour vocation d'être un véritable tremplin pour les porteurs de projets de notre territoire. Bien plus qu'un simple espace de travail, le Phoenix ambitionne d'inspirer et de propager la culture de l'entrepreneuriat à travers tout le territoire. Un lieu idéal pour rencontrer des partenaires, échanger des idées et faire grandir ses projets ! Pour garantir un accompagnement de qualité, la CCPOM a confié l'animation et la gestion du



Phoenix à la société Interfaces. Sa mission : créer un écosystème dynamique pour soutenir les entrepreneurs et faciliter les mises en relation avec des partenaires, des investisseurs et des experts du secteur.

DES SERVICES VARIÉS DANS UN CADRE INSPIRANT

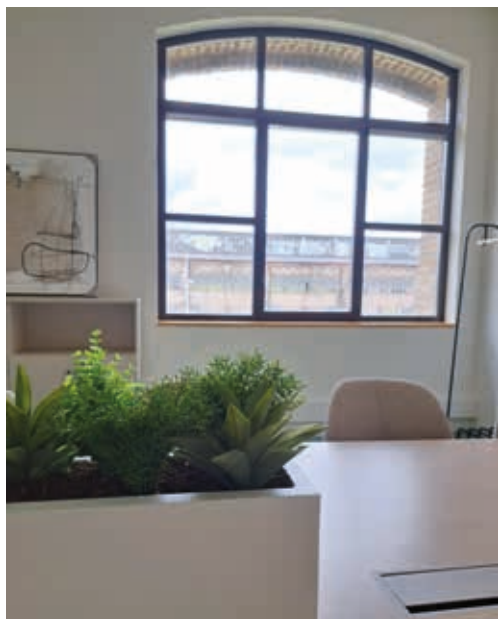
Le Phoenix, c'est aussi un lieu pratique : location de bureaux, espaces de coworking, salles de réunion et d'événements. Il propose tout ce qu'il faut pour les entrepreneurs qui cherchent un cadre de travail flexible et stimulant. Un espace de coworking est disponible à partir de 60€ TTC par mois, un tarif attractif pour ceux qui veulent travailler dans un environnement dynamique.

APPEL À PROJETS : REJOIGNEZ LES PREMIERS HÉBERGÉS DU PHOENIX !

Vous êtes entrepreneur ou porteur de projet et vous cherchez un environnement inspirant et un accompagnement de qualité ? Le Phoenix lance son 1^{er} appel à projets et vous invite à transmettre vos candidatures. Une belle opportunité de rejoindre un lieu où l'innovation et la collaboration sont au cœur de chaque projet. Alors, prêts à faire décoller votre projet ?

Contact : Le Phoenix, Les Portes de l'Orne, rue
André Marie Ampère, 57360 AMNÉVILLE
Tél. : 03 87 51 64 00
E-mail : contact@lephoenix-entreprendre.fr
Site web : <http://lephoenix-entreprendre.fr>





Des programmes d'accompagnement adaptés à tous les projets

Le programme «Graine»

Destiné aux porteurs de projets avant la création de leur entreprise, pour les aider à structurer leurs idées et à accéder aux premiers financements.

Le programme «Jeune Pousse»

Pour les entrepreneurs déjà en activité, ce programme soutient la croissance et le développement des entreprises.

Ces programmes personnalisés permettent de renforcer le réseau des entrepreneurs et de bénéficier des conseils d'experts pour aller plus loin.

AMNÉVILLE

UN NOUVEAU VISAGE POUR L'ESPACE EDELWEISS



L'espace Edelweiss deviendra bientôt un véritable lieu de convivialité et de loisirs pour les familles, les enfants et les adolescents. Des travaux d'envergure d'environ 500 000 € ont été engagés au début du printemps. L'objectif est de créer un espace multifonctionnel, ludique et paysager, qui accueillera également les festivités et manifestations communales. La nature sera au cœur de ce projet, avec une végétalisation importante de la zone. Des aires de jeux, une tyrolienne et des agrès sportifs y

seront installés. Un parcours pédestre offrira aux promeneurs un cadre agréable. Touche finale de ce projet d'envergure : les plantations qui interviendront en automne. À noter également que des places de stationnement supplémentaires seront créées rue de la Ferme, afin de faciliter l'accès à l'espace. L'inauguration de ce nouvel espace convivial est prévue le 21 juin, une soirée pendant laquelle la musique et la Saint Jean seront fêtées comme il se doit.

LES Z'HEURES D'ÉTÉ

VACANCES SANS VALISES À MARANGE-SILVANGE



Du 21 juin au 7 septembre, la commune de Marange-Silvange vous propose des vacances en local grâce à une programmation riche et festive ! Le coup d'envoi des Z'heures d'été à Marange-Silvange sera donné le samedi 21 juin avec la Fête de la Musique – Voyage dans le temps, place Mendès France. L'occasion de découvrir le tout nouvel espace Agora constitué de bancs en bois et de se retrouver entre amis ou en famille pour un voyage dans le temps au rythme des musiques ayant marqué chaque décennie, des années 80 aux années 2020. Les soirées

guinguettes à La Ruche ponctueront la suite de l'été avec des ambiances variées. Entre la soirée latino avec cours de danse le 5 juillet, le spectacle musette le 26 juillet, le DJ set house-électro le 9 août ou encore live jazz au bord de l'eau le 23 août, tout le monde y trouvera son bonheur ! La traditionnelle Marche Gourmande clôturera l'été le 7 septembre, avec un trajet ponctué de pauses gourmandes.

Pour consulter toute la programmation estivale à Marange-Silvange, rendez-vous sur ville-marange-silvange.fr

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

INAUGURATION DE LA GENDARMERIE

En 2013, Marcel Klammers, maire de Sainte-Marie-aux-Chênes et conseiller général, émet l'idée de ramener la gendarmerie dans sa commune alors qu'elle se trouve à Amanvillers. C'est un juste retour aux sources puisque dans l'histoire, elle était bien à Sainte-Marie-aux-Chênes. L'accord de la commune d'Amanvillers est acté en 2016, et Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur donne son agrément à la construction de cette gendarmerie. Moselis, bailleur social, est chargé de la construction et de la gestion du bâtiment. La commune cède donc les terrains pour l'euro symbolique, au bailleur social. La construction démarre le 20 janvier 2022 avec l'étude de sol et l'étude archéologique. Fin 2023, les bâtiments sont réceptionnés et les gendarmes emménagent officiellement début janvier 2024, leur permettant ainsi d'avoir une structure favorable à leur activité et un regroupement des logements. La commune est particulièrement ravie d'accueillir ces nouveaux habitants et surtout le service de protection de proximité. La cérémonie



d'inauguration s'est déroulée le 1^{er} avril en présence de nombreuses autorités et sous la présidence de Laurent Touvet, Préfet de la Moselle, et du Général de corps d'armée Olivier Kim, commandant la Région de gendarmerie du Grand-Est et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est. Elle s'est clôturée par un cocktail rassemblant près de 130 convives, offert par la commune.

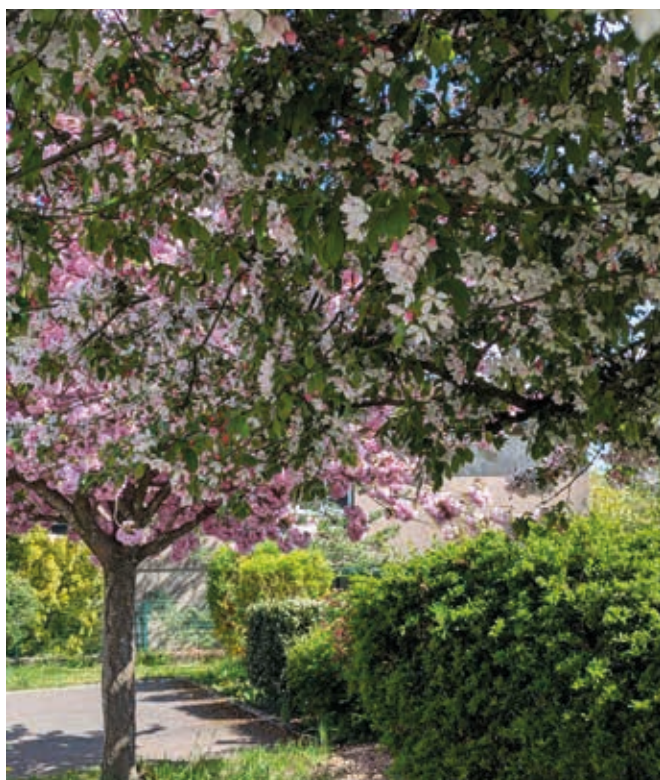
VITRY-SUR-ORNE

ÇA BOURGEONNE

La nouvelle vague de plantation d'arbres et arbustes opérée cet hiver porte déjà ses fruits. Au total, 161 arbres, 4 066 arbustes et couvre-sols ainsi que 565 plants d'espèces nobles ont pris racine à Vitry depuis 2020. Autant dire que les bourgeons sont

de sortie ces dernières semaines et avec eux les couleurs du Printemps.

La Terre est notre richesse commune, la préserver est notre responsabilité.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

UN ESPACE DE PARTICIPATION CITOYENNE EN ACTION

La CCPOM encourage la participation citoyenne à travers son Conseil de Développement (CODEV). Cette instance citoyenne joue un rôle clé dans l'élaboration de réflexions et de propositions autour de thématiques essentielles pour le territoire.



TROIS THÉMATIQUES MAJEURES AU CŒUR DES TRAVAUX DU CODEV

- 1 La rénovation énergétique** : enjeu crucial pour la transition écologique, cette thématique vise à informer et accompagner les habitants dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements.
- 2 La mobilité et le handicap** : améliorer l'accessibilité et les solutions de déplacement pour tous est un défi majeur pour le territoire.
- 3 Les circuits courts alimentaires** : favoriser la production locale et les modes de consommation responsables est un levier essentiel pour soutenir les producteurs et garantir une alimentation saine et durable.

DES RÉUNIONS OUVERTES À TOUS

Le CODEV se réunit une fois par mois, le samedi matin, au Cap'Orne, Maison des Transitions et du Vivant. Ces rencontres sont ouvertes à tous les citoyens souhaitant s'impliquer, partager leur expérience ou proposer des idées pour enrichir les réflexions collectives.

PARTICIPEZ ET FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Le CODEV est à l'écoute des habitants du territoire. Vos témoignages, réflexions et suggestions sont précieux pour co-construire des solutions adaptées aux besoins locaux. Vous souhaitez rejoindre cette dynamique citoyenne ? Contactez-nous par mail à codev.ccpom@gmail.com, en laissant vos coordonnées, et nous vous recontacterons rapidement. Engagez-vous dès maintenant pour construire ensemble un territoire plus durable et solidaire !

Pour en savoir plus : Site Internet : www.ccpom.fr/le-codev -
Page Facebook : www.facebook.com/CODEV.POM - Courriel : codev.ccpom@gmail.com

Les Portes de l'Orne

CAP'ORNE

CHAQUE TRIMESTRE, PLONGEZ AU CŒUR DE NOS FORÊTS !

Envie d'une escapade en pleine nature pour en apprendre davantage sur les enjeux de nos forêts tout en profitant d'une balade enrichissante ? Chaque trimestre, le Cap'Orne organise une sortie forestière thématique, une véritable immersion guidée, avec passion et générosité, par Jacques Chaussée, chef technicien forestier territorial à l'ONF.



Au programme : des explorations captivantes à la découverte des trésors cachés de nos bois ! Lors de ces sorties, et en fonction des thématiques du moment, les participants peuvent observer de près des îlots de sénescence ou vieillissement (espaces clés dans le cycle naturel des forêts), ou encore des milieux humides fascinants, comme un Annmoor, zone humide préservée, aussi rare que précieuse pour la biodiversité locale... Ces immersions sont aussi l'occasion d'en apprendre davantage

sur la gestion durable de nos forêts et l'équilibre subtil qui régit ces écosystèmes. Que vous soyez passionné de nature, curieux d'en savoir plus sur la forêt ou simplement en quête d'une pause ressourçante en plein air, chaque trimestre, enfiler vos bottes, ouvrez grand les yeux et laissez-vous guider dans cette aventure au cœur du vivant. Restez connectés pour découvrir les prochaines thématiques et dates de nos immersions forestières !

UN PROGRAMME SCOLAIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La CCPOM, en partenariat avec le Cap'Orne, propose chaque trimestre un programme riche et varié à destination des scolaires. Ces activités visent à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique à travers des thématiques essentielles.



LES ÉNERGIES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Pour ce début d'année, la thématique des énergies était mise à l'honneur. L'exposition «Énergies pour un monde durable» a rencontré un franc succès, tout comme les ateliers philosophiques proposés aux élèves. Ces activités ont permis aux enfants de réfléchir sur de nombreuses questions fondamentales : les différentes sources d'énergie et leur répartition dans le monde, les méthodes de stockage et d'accès à l'énergie, leur propre consommation et rapport à l'énergie, les risques de pollution liés à l'utilisation des énergies, des visites immersives pour mieux comprendre. Certaines classes ont eu l'opportunité d'approfondir leurs connaissances grâce à des visites de sites emblématiques en lien avec l'énergie : la scierie de Briey, illustrant l'utilisation du bois comme ressource énergétique ; la station d'épuration et de méthanisation d'Hagondange (SMAB), démontrant la valorisation des déchets organiques en énergie ; le centre de tri d'Haganis à Metz, mettant en avant le recyclage et la gestion des déchets.

DES ATELIERS PRATIQUES POUR ANCRER LES APPRENTISSAGES

En complément de ces activités, l'association Lorraine Énergies Renouvelables a animé des ateliers sur les énergies renouvelables, en particulier sur l'éolien et le photovoltaïque. Une façon concrète et ludique pour les élèves de mieux comprendre les alternatives écologiques et durables.

UNE INITIATIVE PORTEUSE D'AVENIR

Ce programme pédagogique illustre l'engagement de la CCPOM en faveur d'une éducation environnementale accessible et de qualité. En accompagnant les jeunes dans leur réflexion sur la transition écologique, ces actions participent à la construction d'une génération plus consciente et responsable face aux enjeux énergétiques de demain.



Ils en parlent

GIANNI, élève de CM2 école Grand Ban à Clouange

« J'ai beaucoup aimé le Cap'Orne avec les expériences. Mon expérience préférée est celle de la pomme de terre, ça m'a surpris de voir que ça fonctionnait ! Je pense revenir avec ma famille. »

LAURE, élève de CM2 école Grand Ban à Clouange

« J'ai bien aimé la sortie au Cap'Orne et ce que j'ai préféré c'était l'atelier philosophique parce qu'on a parlé tous ensemble et j'adore les ateliers en groupe. Les expériences étaient impressionnantes, surtout celle où on tourne la manivelle et que ça allume l'ampoule. C'était trop bien ! Les personnes qui animaient les ateliers étaient trop sympa ! »

CASSY, élève de CM2 école Grand Ban à Clouange

« On a parlé des différentes énergies : comment elles fonctionnent, comment elles s'appellent. C'était très intéressant, moi j'ai adoré tout, surtout les expériences ! J'ai appris plein de nouvelles choses. »

LAURE BOLTZ, directrice et enseignante de CM2 école Grand Ban à Clouange

« Une sortie enrichissante et très intéressante pour petits et grands. Des intervenantes dynamiques, qui captivent leur

public. De belles expériences qui interpellent les élèves et permettent une prise de conscience de chacun. »

M.LECLERE, enseignant du CE2-CM1. École La Rousse de Marange-Silvange

« À travers des ateliers de philosophie et d'expérimentation (maquettes), les élèves ont pu être sensibilisés sur les « ÉNERGIES », ainsi que sur leur positionnement en tant qu'acteurs et consommateurs de ces énergies. Je tiens personnellement à vous féliciter pour la qualité de votre accueil et de votre travail. Les élèves et les accompagnateurs ont unanimement apprécié cette exposition, la manière dont elle a été présentée et dont elle s'est déroulée. Les enfants ont, à ma grande surprise, aimé discuter et échanger leurs points de vue lors des ateliers philosophiques. Vous avez réussi à les rendre actifs et très impliqués contrairement à certaines expositions où ils subissent et se désintéressent très rapidement. Non seulement, les élèves ont consolidé leurs connaissances mais ont appris également à se remettre en question. Ils ont aussi compris que les solutions ne sont pas toujours évidentes et l'on aboutit parfois à des dilemmes, choix parfois difficiles dans notre société actuelle qui voudrait tout simplifier et tout faire rentrer dans des cases. Un grand bravo. »

À VENIR

AGENDA DU 2^E TRIMESTRE 2025

« DE LA TERRE À L'ASSIETTE : ALIMENTATION AU CŒUR DE LA TRANSITION »

Le programme du 2^e trimestre du Cap'Orne est l'occasion de réfléchir et d'agir sur notre alimentation, essentielle à notre santé mais aussi à notre environnement.

Au programme

Une série d'événements proposée pour sensibiliser le public à l'importance de l'alimentation dans la transition : exposition, conférence, ateliers pratiques (cuisine, jardin, compostage...), une conférence, ciné-débat, visites de sites (ferme, épicerie, supermarché coopératif et autres), sortie en forêt...

Pour plus d'informations, consulter le programme d'animations du Cap'Orne.



LE CLUB JARDIN : UN ESPACE DE PARTAGE ET DE VERDURE !

Vous aimez jardiner, partager vos astuces et mettre les mains dans la terre ? Alors, le Club Jardin est fait pour vous ! Ici, on cultive bien plus que des plantes : on cultive aussi l'entraide, la bienveillance et le plaisir d'apprendre ensemble.

Ça se passe où et quand ?

Les rendez-vous ont lieu au Cap'Orne, une à deux fois par trimestre.



Pour plus d'infos et pour nous rejoindre. Tél. : 09 74 11 99 45 /
E-mail : lecaporne@portesdelorne.fr

APÉRO-RÉNOV : OPTIMISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie tout en adoptant des solutions durables ? C'est ce que proposent les premiers ateliers «Apéro-Rénov» animés par Rania Zemat et Mathieu Wiederkehr, ingénieurs et conseillers en transition énergétique à la SPL Orne Transition. Organisés au Cap'Orne, ces rencontres conviviales rassemblent de nombreux habitants curieux d'optimiser leur consommation d'énergie.

Des solutions simples et efficaces

Au programme, plusieurs thématiques essentielles pour alléger sa facture énergétique et améliorer le confort de son logement : écogestes pour économiser l'énergie au quotidien, panneaux photovoltaïques (comment bien les choisir et les installer ?), isolation thermique (éviter les déperditions de chaleur et mieux isoler son habitat), chauffage (sélectionner le système le plus adapté à ses besoins), etc.

Un accompagnement vers la rénovation énergétique

Au-delà des conseils techniques, les aides financières disponibles pour soutenir les projets de rénovation énergétique ont également été présentées. Un vrai coup de pouce pour ceux qui souhaitent investir dans des équipements plus écologiques et économiques !

Pour ne rien manquer des prochaines animations, consultez le programme du Cap'Orne.



RETOUR SUR

LE PROGRAMME GRAND PUBLIC DU 1^{ER} TRIMESTRE

EXPO «ÉNERGIES POUR UN MONDE DURABLE» : UNE IMMERSION ÉNERGISANTE !

Du 19 février au 21 mars, petits et grands ont pu plonger dans l'univers fascinant de l'énergie à travers l'exposition «Énergies pour un monde durable». L'objectif ? Sensibiliser le public aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain, en abordant des enjeux aussi essentiels que l'accès à l'énergie dans les pays en développement, l'efficacité énergétique dans nos sociétés modernes et l'importance des énergies renouvelables à toutes les échelles.

Une expérience immersive

L'exposition ne s'est pas contentée d'afficher des panneaux explicatifs : elle a mis le public à contribution ! Chacun a pu tester sa propre capacité à produire de l'énergie, en actionnant une dynamo à la force du bras, en observant les multiples transformations de l'énergie ou encore en manipulant des maquettes pour mieux comprendre les mécanismes de stockage et de distribution.

Apprendre en s'amusant

Au-delà de la théorie, les visiteurs ont également découvert des solutions concrètes pour consommer moins et produire mieux.

Entre innovation technologique et gestes simples du quotidien, chacun est reparti avec des idées à mettre en place chez soi pour une consommation plus responsable.



CONFÉRENCE DÉCOMPLEXÉE : «L'ÉNERGIE DU FUTUR» AU CAP'ORNE

Le 26 mars dernier, le Cap'Orne, en partenariat avec l'Université de Lorraine et l'ADEME, a accueilli une conférence décomplexée sur le thème «L'Énergie du Futur : enjeux et perspectives autour de la fusion nucléaire et des énergies renouvelables». Cet événement d'envergure a rassemblé experts et citoyens pour une réflexion approfondie sur l'avenir énergétique.

Des intervenants de renom pour un débat d'actualité

Parmi les intervenants de marque figuraient Sylvain Waserman, Président Directeur Général de l'ADEME, et Maxime Lesur, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, chercheur à l'Institut Jean Lamour (CNRS-UL) et membre de l'IUF. Ces spécialistes ont apporté un éclairage précis sur l'état actuel des énergies en France et les avancées prometteuses de la fusion nucléaire.

Un public curieux et engagé

Tout au long de la conférence, les participants ont posé de nombreuses questions, alimentant des débats enrichissants sur les solutions énergétiques du futur. Les discussions ont mis en lumière les défis et opportunités liés à la transition énergétique, notamment l'intégration des énergies renouvelables et le développement de la fusion nucléaire comme alternative durable.

Le coin des enfants

À VOS COMPOSTEURS !

Chaque habitant de notre territoire jette 260 kg de déchets par an ! Nos poubelles débordent ! Mais sais-tu que 30 % de nos déchets pourraient être transformés directement à domicile en compost, l'or noir des jardiniers ? Viens, on t'explique !

C'EST QUOI, LE COMPOST ?

Le compost, c'est le résultat d'un processus « vivant », qui transforme certains déchets en super-engrais naturel pour les fleurs et le potager. Grâce à la décomposition, les déchets se transforment et enrichissent le sol ! Dans un composteur, on met tout ce qui est biodégradable : des épluchures de fruits ou de légumes, des restes de cuisine, des feuilles mortes... Bien sûr, le plastique, le métal et autres déchets toxiques sont interdits. On évite aussi les restes de viande ou de poissons, qui attirent les parasites.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois les déchets rassemblés, des millions d'organismes entrent en action ! D'abord, des (bonnes !) bactéries et des champignons grignotent les déchets. Pendant cette phase, la température du compost augmente beaucoup, jusqu'à 70 degrés ! Puis vient le tour des vers et des arthropodes... Ces petites bêtes s'attaquent aux plus gros déchets. Après quelques mois, c'est prêt ! Toute la matière organique a été décomposée et transformée, le compost peut désormais être utilisé pour favoriser la croissance des plantes.

ET MAINTENANT, JE FAIS QUOI ?

Il existe différentes techniques pour faire du compost à domicile :

- En tas : adapté pour les grands terrains.
- En composteur en bois ou en plastique acheté dans le commerce : pour les petits et moyens jardins.
- En composteur fabriqué soi-même : avec des matériaux de récupération (palettes, planches) pour un coût quasiment nul.
- En lombricomposteur : si tu vis en appartement !



La CCPOM propose une aide à l'achat de composteurs ou de lombricomposteurs :

50 %*

du montant de votre achat remboursé !

*Limité à 1 demande par foyer et 75 € de subvention.

Retrouvez toutes les informations sur le site ccpom.fr

LES 3 RÈGLES D'OR À RESPECTER

- 1 Alternier les déchets verts (très humides) et les déchets bruns (plus secs).
- 2 Aérer en mélangeant afin d'apporter l'oxygène nécessaire au processus.
- 3 Vérifier l'humidité : le compost ne doit être ni trop mouillé ni trop sec ! Arroser si besoin ou laisser sécher au soleil s'il est trop humide.

COMPOSTER



c'est recycler les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent.



Comme le nombre de mois nécessaire pour récupérer, à la base du tas, un compost mûr et utilisable au jardin (petites particules noires et aérées, présence de nombreux petits vers rouges, bonne odeur de terre de forêt).

LE JEU

Trace une **flèche verte** entre les déchets compostables et le bac à compost.

Fais une **croix rouge** sur les déchets que l'on ne peut pas composter.

tonte de gazon

épluchures de fruits

feuilles mortes

restes de poissons et de viande

boîtes en métal

polystyrène

fruits et légumes abîmés

marc de café

fleurs fanées

tailles fines de haies

verre

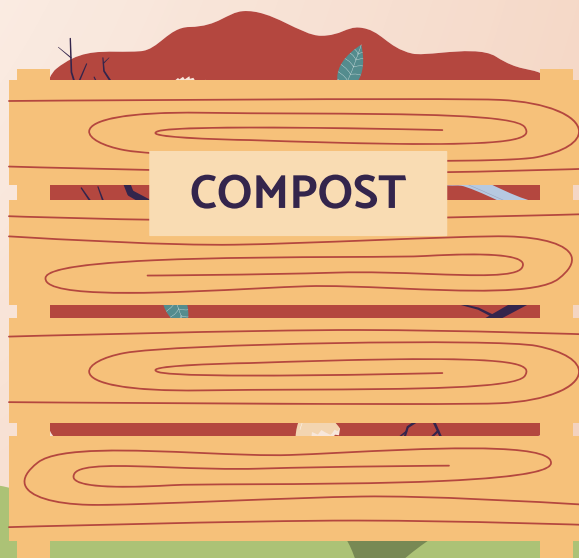
cartons imprimés

papier journal

plastiques

plantes malades

sachet de tisane



Déchets compostables : tonte de gazon, épluchures de fruits, feuilles mortes, fruits et légumes abîmés, marc de café, fleurs fanées, tailles fines de haies, papier journal, sachet de tisane.
Déchets non compostables : restes de poissons et de viande, boîtes en métal, polystyrène, verre, cartons imprimés, plastiques, plantes malades.

FIN XVII^E - DÉBUT XXI^E SIÈCLES (1^{RE} PARTIE)

TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE FORESTIÈRE

Qualité des sols, conditions climatiques favorables : la CCPOM s'enorgueillit de posséder plus de 4 300 ha forestiers feuillus, couvrant près de 46 % de sa superficie. Une forêt progressivement constituée depuis au moins la fin de la période dite tardiglaciaire, il y a environ -12 000 ans. Pourtant, et même à savoir que l'Homme Ancien vivait déjà en grande partie des bois, notre regard sur le paysage forestier nous semble parfois immuable. Mais ce que nous admirons aujourd'hui, nous le devons au façonnage des administrations forestières, et de l'action des forestiers depuis trois siècles...

LA FORÊT ENTRE ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE ET RENTABILITÉ (FIN XVII^E-XVIII^E SIÈCLES)

Le XVII^e siècle débuta pourtant par une catastrophe due aux ravages de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Et notamment en 1636, quand nos communautés villageoises et urbaines furent mises à feu et à sang. Tellement, que leur rétablissement démographique et matériel ne s'acheva qu'aux environs de 1730-1740. Bien évidemment, ces désastres touchèrent aussi l'espace forestier, lequel fut abandonné et appauvri du fait d'un reboisement naturel anarchique.

Mais comment restaurer la forêt ? Dans un premier temps, les communautés locales s'enquirent de revenir au modèle ancien de l'économie forestière de subsistance, fondé sur le traitement des forêts feuillues en taillis-sous-futaie. Soit à produire conjointement sur une même parcelle, du bois d'œuvre et aussi du bois de feu, par exploitation en coupe de taillis de surface sous des arbres laissés en réserve. Du bois d'œuvre destiné aux couvertures, échelas, pour un vignoble prestigieux établi depuis le VIII^e siècle, manches d'outils, charbon de bois, cendre, matière de litière et autres. Du bois de feu ou combustible destinée à l'affouage et aux forges de Moyeuve. La forêt offrait encore des lieux de pâture (glandée), du miel sauvage, et aux chasseurs du gibier.

Pour tout cela, les communautés en reconstruction après la guerre de



Extrait de la carte des Naudin (1720-1740). Unité physique du couvert forestier des côtes et du revers des cuestas (collines).

Trente Ans, se mirent martel en tête de récupérer les étendues complètes de leurs anciens biens, droits et usages. Ce qui commença par être acquis dès la fin du XVII^e siècle, mais très vite contesté au début du siècle suivant. Car sitôt rentré en ses duchés (1698), et en mal d'argent, le duc Léopold fut averti par son administration des domaines, et en premier celle des grueries, de la faible rentabilité de ses forêts. Un manque à gagner qui pesa grandement sur la promulgation de l'édit forestier de

1701.

Très inspiré par les édits de Colbert, et surtout la Grande Ordonnance de 1669, l'acte de 1701 eut pour objet de valoriser un patrimoine ducal important mais sous-exploité. Parmi les multiples réglementations arrêtées, telles des limitations à la vaine pâture, l'on releva par exemple l'obligation d'une division en coupe des forêts avec délimitation d'un « quart-en-réserve », destiné à croître en futaie, et dont on voulut privilégier les essences nobles :

hêtres, chênes et charmes.

Les décisions de 1701 furent complétées en 1724, puis sous Stanislas : interdiction d'essarter pour préserver la forêt, création en 1747 de l'administration dite de la « maîtrise des Eaux et Forêts » (à la place des grueries), dont Étain et Briey reçurent une antenne.

De fait, cette mise en œuvre progressive de la nouvelle politique forestière ducale, entraîna l'arpentage et l'abornement complets des forêts avec réalisation d'une cartographie précise, et dont tant d'exemples magnifiques nous sont parvenus. Une cartographie qui avoua également que dans leur entreprise, les ducs de Lorraine s'appuyèrent et favorisèrent grandement les « puissants »... À savoir une certaine noblesse financière trop heureuse d'investir, de même que des bourgeois, des prélats ou des représentants d'ordres religieux.

Mais au bout du compte, l'entreprise forestière ducale aboutit à un changement radical de la gestion traditionnelle de la forêt. À preuve dans le quart de réserve, la soumission de chaque coupe de futaie à une permission, et dans le reste des bois l'obligation d'exploiter les taillis (bois de feu), selon une rotation de 25 ans. Mais à l'exception de 12 baliveaux par arpent de Lorraine (20, 44 ares), afin qu'ils croissent en futaie. Ou encore, l'obligation du numérotage des parcelles, à dessein de mettre

en application le règlement.

Toutefois, l'édit forestier de 1701, respecta le droit d'affouage (chaque part annuelle pouvant, selon les communautés, varier de 3 à 30 stères par foyer, même pauvre) ; et pour les communautés la possibilité de tirer de leurs quarts de réserve les plus beaux fûts, pour la vente et la réalisation de leurs aménagements. Mais, sauf ces cas, et à contrario des intérêts du plus grand nombre, une même volonté ducale puis française au XVIII^e siècle, conduisit à rechercher à tout prix la valorisation de l'exploitation des forêts. Ainsi en fut-il de l'instauration du cantonnement, ou extinction (contre dédommagement), des droits d'usage, jadis accordés aux communautés et aux particuliers. Chaque canton fut alors soumis au tiers denier, consistant à céder un tiers des revenus des produits des bois des communautés au trésor ducale. Protestations et revendications fusèrent.

Ainsi en 1739, et à l'exemple de tant d'autres, les récriminations contre les restrictions faites à leurs droits forestiers des communautés de Rombas et Villers, de Clouange,



Sainte-Marie-aux-Chênes : défrichement et champs ouverts.

Vitry et Beuvange. Peine perdue, à chaque fois, les communautés furent condamnées par le conseil de Lorraine ou le conseil royal d'État. Et toutes durent désormais se contenter d'un « minimum forestier », avant de voir leur droit d'affouage taxé !

En revanche, si la gestion moderne des forêts ducales (ou françaises) fut souvent contestée, celle-ci, et toujours par souci de rentabilité, eut tendance à privilégier une sorte de concession individuelle ciblée. Et ce, dans la mesure où elle fut très souvent accordée aux entrepreneurs ou « entreprises » des industries du feu. Ainsi les tuileries de Rombas et de Pierrevillers, ou les « usines à fer » de la vallée, à l'exemple des forges de Moyeuvre-Grande, qui disposaient en 1777 de près de 19 000 arpents de forêts « coupées en révolution trentenaire après 1762 ». Ce qui, en période de cherté du bois, déclencha d'ailleurs un violent réquisitoire de la ville de Metz menacée de pénurie, contre les forges de Moyeuvre-Grande dévoreuses de forêts.

SITEK Jean-Jacques

La suite de cet article sur l'histoire forestière du XIX^e siècle à nos jours sera diffusée dans notre prochaine publication.



Les hommes du bois au travail (Duhamel de Monceau, XVIII^e).



Les Portes de l'Orne

Syndicat Mixte



Atelier Locotracteur de Rombas

LAURÉAT DU LOTO
DU PATRIMOINE
2025



Site emblématique de
la Région Grand Est



Exemple de ce que pourrait devenir l'Atelier Locotracteur.
HEAT Food-hall à LYON